Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

N° 2021-005

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 06 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 29 janvier 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 06 février 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *36*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (pourvoir à M. LLEDO, puis arrivé au point n° 2021-008), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-013, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (pouvoir à Mme YOUSSOUF, puis arrivée au point n° 2021-002, puis partie au point n° 2021-013, puis pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL
M. GALIN	qui a donné pouvoir à M. MARAN

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL
Election des Membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP), suite à des mouvements au sein des groupes politiques d'Opposition.
Délibération n° 2021-005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19, L.2121-29, et R.1411-1 à R.1411-8,
Vu la délibération n° 2020-035 du 10 juillet 2020 relative à l'Election des Membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP),
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Commission d'Ouverture des Plis est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public ou son représentant, Président, et de cinq membres de l'Assemblée Délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que par délibération n° 2020-035 du 10 juillet 2020, l'Assemblée Délibérante a élu les Membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP),

Considérant que différents mouvements se sont opérés depuis le dernier Conseil Municipal au sein des groupes politiques d'Opposition, comme indiqués ci-dessous :

- Madame BENHSAINE Lamyae a quitté le groupe "la Force citoyenne et écologique de gauche" et a intégré le groupe "Villepinte en Commun" ;
- Monsieur LAURENT Daniel et Monsieur SCAGNI Fabrice ne font plus partie du groupe politique "Villepinte en Commun",

Considérant qu'en effet, la modification de la composition de ladite Commission en cours de mandat est obligatoire lorsque sa composition n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil Municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus (art. L.2121-22),

Considérant que les cinq Membres de la Commission sont élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal au nombre de titulaires,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Après avis du Bureau Municipal du 27 janvier 2021,
Ayant entendu son Rapporteur, Madame PERRON,
Après appel des candidatures,

L'Opposition ayant proposé une liste commune avec l'intégration de quatre membres de l'Opposition, deux comme titulaires et deux autres comme suppléants, Madame le Maire a proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à mains levées en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Délibérante a approuvé ce principe à l'unanimité (par 39 voix Pour),

Après en avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE

Article Unique : De proclamer élus les Membres titulaires et les Membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP), comme suit :

Membres Titulaires :
- Mme PERRON Christine
- M. MARAN Max
- Mme VAUBAN Maryline
- Mme ROLAND Nelly
- M. KERAUDREN Arnaud

Membres suppléants :
- M. FERNANDEZ Laurent
- Mme ANCHARUZ Rénatha
- Mme OUARET Hakima
- Mme PHILIPPON-VERMOND Valérie
- Mme BENHSAINE Lamyae

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
VILLEPINTE, le 06 février 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis
Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION, EDUCATION ET CITOYENNETE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET INSTANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-005

Conseil Municipal du 06 Février 2021

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *II - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL*
4 - Election des Membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP), suite à des mouvements au sein des groupes politiques d'Opposition.

Par délibération n° 2020-035 du 10 juillet 2020, l'Assemblée Délibérante a élu les Membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP).

Pour mémoire, la composition des Membres est actuellement la suivante :

Membres Titulaires :

- Mme PERRON Christine
- M. MARAN Max
- Mme VAUBAN Maryline
- Mme PHILIPPON-VERMOND Valérie
- M. KERAUDREN Arnaud

Membres suppléants :

- M. FERNANDEZ Laurent
- Mme ANCHARUZ Rénatha
- Mme OUARET Hakima
- Mme BENHSAINE Lamyae
- Mme YOUSSOUF Mélissa

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Par ailleurs, différents mouvements se sont opérés depuis le dernier Conseil Municipal au sein des groupes politiques d'Opposition, comme indiqués ci-dessous :

- Madame BENHSAINE Lamyae a quitté le groupe "la Force citoyenne et écologique de gauche" et a intégré le groupe "Villepinte en Commun" ;
- Monsieur LAURENT Daniel et Monsieur SCAGNI Fabrice ne font plus partie du groupe politique "Villepinte en Commun".

En effet, la modification de la composition de ladite commission en cours de mandat est obligatoire lorsque sa composition n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil Municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus (art. L.2121-22).

Les cinq Membres de la Commission sont élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal au nombre de titulaires.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de procéder à l'élection des Membres de la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP), suite à des mouvements au sein des groupes politiques d'Opposition.

Avis du Bureau Municipal du 27 janvier 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-005-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Délibération n° 2021-005

ELECTION DES MEMBRES

DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES PROCEDURES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (COMMISSION DSP)

Titulaires :

- Mme PERRON Christine
- M. MARAN Max
- Mme VAUBAN Maryline
- Mme ROLAND Nelly
- M. KERAUDREN Arnaud

Suppléants :

- M. FERNANDEZ Laurent
- Mme ANCHARUZ Rénatha
- Mme OUARET Hakima
- Mme PHILIPPON-VERMOND Valérie
- Mme BENHSAINE Lamyae